



Déclaration de la FEETS-FO au Comité Central d'Action Sociale du 7 février 2012

Ce CCAS s'installe dans des conditions bien particulières sur fond de REATE, de RGPP et de démembrement du MEDDTL (**Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement**).

Il en est de même pour les CLAS qui se renouvellent avec difficulté au sein des nouveaux services et des DDT(M).

Après la promulgation de la loi organisant le transfert, au 1er janvier prochain, des services de navigation et de leurs personnels à un établissement public dans les conditions que l'on sait, la ministre veut maintenant précipiter de nouveaux services du réseau scientifique et technique (les CETE, le SETRA, le CETMEF et le CERTU) dans une voie à l'issue incertaine.

Dans le même temps des services à compétence nationale voient aussi le jour, posant la question d'une réelle action sociale de proximité pour ces agents que l'un des dossiers présenté à ce CCAS met en exergue.

Les réductions des effectifs, des moyens, des postes, des droits, des services et des missions sont bien lisibles et d'une dramatique réalité : quid de l'ADS ? quid du devenir de l'ATESAT ? Quid des SIDSIC.... et quid des agents qui ont en charge ces missions ?

Non les agents du MEDDTL ne sont pas des ETP contrairement à ce que laissent supposer ces réorganisations sauvages, ce sont des femmes et des hommes qui ballottés au gré des réorganisations, des suppressions de service, sont souvent contraints d'accepter des postes et des mobilités forcées au détriment de leurs intérêts professionnels et personnels, et sont complètement déstabilisés.

Dans un tel contexte Force Ouvrière ne lâchera aucun domaine propre à garantir les statuts et les droits des personnels.

L'action sociale est l'un de ces éléments de droit qu'il convient de préserver à tous niveaux associant les représentants des personnels et ses moyens. Nous veillerons aux orientations de certains rapports tel

**FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES
FORCE OUVRIÈRE**

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris
Tél. : 01.44.83.86.20 - Fax : 01.48.24.38.32 - Courriel : contact@fets-fo.fr - Site : www.fets-fo.fr

celui rendu par l'inspection IGAS/CGEFI.

C'est dans ce cadre général que se déroulera l'action des représentants Force Ouvrière au sein des instances de notre ministère et que nous veillerons à faire évoluer positivement l'Action Sociale, au bénéfice des agents pour un meilleur épanouissement individuel et collectif.

C'est aussi dans ce cadre que nous veillerons au maintien de l'organisation solide actuelle de la politique d'action sociale conduite au sein du MEDDTL, s'appuyant sur les CLAS, le CCAS et les associations, acteurs de cohésion sociale.

Pour Force Ouvrière l'Action Sociale ne sera jamais un volet de la «fonction GRH» destinée à couvrir les conséquences d'une politique aveugle de déstructuration administrative, et ne saurait servir à pallier la perte aggravée et accélérée du pouvoir d'achat des agents.

C'est avant tout la recherche de l'amélioration constante des conditions de vie et de travail des personnels, actifs retraités et de leurs familles.

De ce fait, nous ne saurions pas plus devenir les co-gestionnaires de la pénurie que les analgésiques des souffrances des agents brutalisés par une gestion déshumanisée.

Nous demanderons une amélioration conséquente de toutes les prestations (prêts, aides, restauration, soutien à la scolarité, logement, vacances des enfants, logement enfants étudiants, arbre de Noël, insertion des travailleurs handicapés..) et le rétablissement de celles supprimées dans le passé, quelles soient ministérielles ou inter ministérielles.

Nous exigeons une meilleure reconnaissance de l'action sociale et une mise à disposition des moyens financiers, matériels et humains en rapport avec les besoins exprimés par les agents.

Pour FORCE OUVRIERE, le MEDDTL doit budgéter dès maintenant les moyens suffisants pour aligner l'action sociale sur les niveaux les plus favorables pour tous les personnels , quelle que soit leur origine et leur situation professionnelle (la part consacrée à la restauration ne permettant à elle seule plus de renforcer le niveau des autres prestations).

Ceci est particulièrement urgent tant dans les services du ministère que dans les DDI. Cette harmonisation doit conduire non seulement à une mise en œuvre des dispositions les meilleures pour les agents, mais aussi à une amélioration de celles-ci pour tous.

La situation des agents de plus en plus nombreux affectés dans les établissements publics mérite également d'être examinée, et ce, qu'ils soient rémunérés ou non par le ministère (maintien du niveau des prestations individuelles et garantie d'accès aux prestations collectives initiées par le MEDDTL).

Si au cours de la précédente mandature des améliorations ont pu être constatées (création d'un prêt logement aux agents pour leurs enfants étudiants qui décohabitent, revalorisation de la dotation arbre de Noël) certains domaines régressent, ou stagnent.

Il en est ainsi pour le logement où nous attendons toujours les moyens de la mise en œuvre d'une vraie politique du logement social au sein du ministère, au bénéfice du personnel.

Ceci pourrait se faire par l'**utilisation du patrimoine immobilier** du ministère au lieu de le brader dans le

cadre de la RGPP et de France Domaines.

Force Ouvrière demande donc que les travaux de la commission logement restauration aillent de l'avant et que le ministère mette les moyens pour permettre à tous les agents de bénéficier d'aides à hauteur de celles du MEIE et précise de nouveau les revendications que ses représentants porteront :

La réintégration de **prêts à l'amélioration de l'habitat** et à l'acquisition ouverts à tous.

La création d'un système réel de caution et de garantie pour tous les agents qui en auraient besoin vis à vis de bailleurs.

En ce qui concerne les **vacances des enfants** et jeunes nous rappelons l'importance du rôle social, éducatif, culturel et d'accès à la citoyenneté des accueils collectifs de mineurs et réaffirmons qu'il est toujours nécessaire d'organiser des séjours de vacances collectives éducatives au sein du ministère pour permettre au plus grand nombre d'y accéder.

Aussi nous **soutenons l'action de l'association CGCV** (Comité de Gestion des Centres de Vacances – structure juridique adaptée) en participant activement à la commission action collective du CCAS et en veillant que les moyens financiers, humains et matériels soient à la hauteur de l'offre élargie que le CGCV assume dorénavant et de son investissement à conclure des partenariats avec d'autres structures ministérielles analogues.

En ce qui concerne **les vacances familiales**, les unités d'accueil et les centres de vacances, ceux ci doivent être préservés de la RGPP et de la politique engagée de cession du patrimoine immobilier de l'État pour **permettre de maintenir une offre interne ministérielle aux vacances des agents et de leurs enfants**. Dans ce cadre nous soutiendrons les associations gestionnaires de ce patrimoine.

Nous demandons que la notion de patrimoine social, à la dimension sociale et culturelle affirmée, soit reconnue afin d'exonérer les gestionnaires de redevance et préserver ce patrimoine accessible à un public élargi grâce à l'action convergente des associations gestionnaires.

Enfin nous insistons pour **que les CLAS pérennisés dans tous les services** disposent de plus de moyens, tant financiers qu'humains pour se développer.

D'ailleurs en ce qui concerne les moyens financiers, force est de constater que la mise en place d'un outil de programmation des crédits d'action sociale (DPAS) qui devait garantir la transparence, l'égalité et le suivi de ces crédits n'est en réalité qu'un leurre, masquant la réalité des procédés employés par certains R BOP pour ne pas attribuer voir détourner les montants alloués pour l'action sociale vers d'autres dépenses.

Nous exigeons donc le fléchage complet de ces crédits et un bilan le plus fin possible en commission budgétaire et au CCAS. Nous veillerons aussi à réintégrer nos pensionnés retraités dans leurs droits à une action sociale de qualité. Se pose aussi la question de l'harmonisation de la PIM pour séjours d'enfants, texte récent de la DGAFP qui ne sera pas sans conséquences sur l'équilibre social de la participation des agents et l'égalité de traitement des agents du MEDDTL.

Nous dénonçons l'absence de concertation sur ce texte et l'orientation qui conduit à privilégier les plus hauts quotients.

La liste serait longue des revendications Force Ouvrière et il n'est pas question ici d'en faire un catalogue, nos représentants au sein des commissions du CCAS et des CLAS les porteront toutes.

Intervention du président de la commission logement-restauration au CCAS du 7 février 2012

Ce dernier mandat a vu la création du « prêt aux parents d'enfants qui décohabitent pour suivre des études ». La commission 2 a su optimiser ses séances de travaux afin que cette nouvelle prestation soit mise en place en 2011 quoique un peu tardivement.

Le bilan présenté par M. CHAVAROT Président du CAS lors de la dernière commission laisse à penser que l'information est mal passée dans certains départements.

Aussi il est prévu de lancer une campagne d'information pour tous les agents via les CLAS sur les prestations offertes par le CAS.

La commission 2 a également préparé le cahier des charges pour le prêt à l'amélioration de l'habitat. Il est regrettable que nous ne puissions mettre ce projet en route sur le simple avis de notre DRH qui ne souhaite pas développer tous les sujets qui ont trait au logement sous prétexte que des prestations similaires sont à la disposition des agents, alors que le Ministère des finances dont elle est issue fait bénéficier ses agents de ce type de prêt.

Concernant la restauration notre marge de manoeuvre est limitée de part les enquêtes et les projets qui sont en cours au niveau interministériel.

Il est dommageable que nous ne puissions avoir connaissance des montants dépensés dans ce domaine par structure au travers d'un questionnaire simple qui aurait pu être renseigné par nos présidents de CLAS. Cela pour aller vers un reste à charge maîtrisé pour nos agents.

Les 2 domaines de compétence de cette commission touchent au bien être de nos personnels et les membres de cette commission ont et continueront à oeuvrer et à revendiquer les mêmes droits pour tous, agents du MEDDTL, OPA dans les conseils généraux qui bénéficient encore de l'action sociale individuelle et/ou collective et agents tous nouveaux services et les pensionnés retraités ainsi qu'une égalité de traitement des agents MEDDTL dans les DDI.

Représentation de la FEETS FO au Comité Central d'Action Sociale du MEDDTL et répartition par commission

Titulaires :

Luc DECARRIERE (DDT 02)
Fabien CHEDEVILLE (DDTM 44)
Pierre-Jean RODRIGUEZ (DREAL AQUITAINE)
Pascal WEST (DIR EST)

Suppléants

Anne DELAROQUE (DDT 68)
Françoise LEFEVRE (Administration centrale)
Jean Pierre GLACET (DDT 08)
Jacques MOUNIER (DIR NORD)

Commission n° 1 « Animation » :

Luc DECARRIERE (DDT 02), secrétaire du CCAS
Anne DELAROQUE (DDT 68)

Commission n°2 « Logement-restauration » :

Pierre-Jean RODRIGUEZ (DREAL AQUITAINE), président de la commission
Jean Pierre GLACET (DDT 08)

Commission n°3 « Budgétaire » :

Pascal WEST (DIR EST)
Jacques MOUNIER (DIR NORD)

Commission n°4 « Actions collectives » :

Fabien CHEDEVILLE (DDTM 44)
Françoise LEFEVRE (Administration centrale)